



VersaillesGrandParc
communauté de communes



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : **30**

Nombre de membres présents : **27**

N° de l'ordre du jour :

2006.09.13 – Avenant n° 1 au marché n°812 64 relatif au marché de collecte et de transport des ordures ménagères – Lot 1 : collecte des apports volontaires

□ M.LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc souhaite pouvoir répondre à des besoins ponctuels de collecte en apport volontaire d'ordures ménagères ou d'ordures ménagères en mélange avec des encombrants. Cette prestation est nécessaire lors d'installation de camps de gens du voyage ou de manifestations exceptionnelles.

Le lot n°1 du marché de collecte et de transport des ordures ménagères signé avec le groupement NICOLLIN /SEPUR, ne prévoit pas ce type de prestations occasionnelles.

Il convient donc d'inclure ce type de prestation au marché actuellement en cours, afin de permettre la mise à disposition de bennes.

Le montant estimé de cet avenant s'élève à 7 365 € HT par an ce qui représente une augmentation par rapport au prix initial du marché de moins de 3 %.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Approuve les termes de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de collecte et de transport des ordures ménagères ;
2. Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant ;
3. Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 : « prestations de service »

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PARC 70
13 1006